

VILLE DE NEGREPELISSE

(82800)



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE NEGREPELISSE

Délibération n°2010/03/33

Date de convocation : 16/03/2010

Date d'affichage : 23/03/2010

Nombre de Conseillers
en exercice : 23

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 22

L'an deux mille dix,
Le mardi 30 mars à 18 heures

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. CAMBON Jean, Maire.

Etaient présents : CAMBON J., CORRECHER M., MERCIER S., MOURIERES D., MARCIPONT D., TELLIER M., RICARD J., JACQUOT S, BEAUTES-VOIROL C, DELMAS F., COMBES C., MARTY F., ONFROY A., SIRVAIN B., HENRI M., PARIS C., MONTAUT V., PELISSIE L.

Absents avec pouvoirs : AURADE P. (pouvoir à RICARD J.), CONTE D. (pouvoir à CORRECHER M.), VERGNES M.T. (pouvoir à MARCIPONT D.), PELLET R. (pouvoir à MOURIERES D.).

Absente : AUTIQUET B.

OBJET : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2010

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le projet de Budget Primitif 2010 s'équilibre en recettes par un produit fiscal attendu de 2 231 022 €.

Il est proposé une stabilité des taux des quatre taxes directes locales pour 2010 qui fait suite à celles de 2003 à 2009.

Les bases des quatre taxes reflètent la dynamique économique de la commune et enregistrent en 2010 une progression de 4.55%.

La base d'imposition de la taxe d'habitation augmente de 3.37%.

La base du foncier bâti augmente de 5.43%.

- . Taxe d'habitation : 14.12 % ;
- . Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30.80 % ;
- . Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 149.65 % ;
- . Cotisation foncière des entreprises (taux relais voté pour 2010) : 19.74 % ;

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

FIXE les taux des 4 taxes pour l'exercice 2010 comme indiqué ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour toutes les modalités d'application de la présente décision et à signer tous les documents s'y rapportant ;

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

LE MAIRE

J. CAMBON